



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 62512

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés rencontrées par les déficients visuels dans le métro. Alors que les quais sont recouverts de dispositifs en relief pour signifier le bord, il n'existe aucun dispositif pour permettre de connaître l'évolution de son trajet. Aussi, les déficients visuels sont obligés de compter le nombre de stations ou de demander constamment leur trajet. Il lui demande donc s'il est envisageable de mettre en place un dispositif auditif annonçant les stations au fur et à mesure.

Texte de la réponse

La RATP se propose de mettre en place progressivement mais systématiquement, et en concertation avec la SNCF, des dispositifs d'annonces sonores et visuelles automatiques à bord des trains. La mise en place du dispositif nécessite une intervention sur les matériels roulants et sur les voies. Le principe est d'équiper petit à petit les matériels roulants lors de leur passage en rénovation ou lors de la conception des nouvelles rames. Des exceptions peuvent cependant avoir lieu pour les matériels livrés récemment ou en cours de l'être. La généralisation de ces équipements nécessitera environ deux décennies compte tenu de la durée de vie des matériels ferroviaires, du rythme des commandes de nouveaux matériels et des opérations de grand entretien. Sur le RER A et B, les premières séries de matériel existantes seront équipées à partir de juin 2003, la moitié du parc le sera en 2006, et la totalité en 2011. Sur le métro, outre la ligne 14, équipée d'annonces sonores, la ligne 1 devrait recevoir également les annonces sonores en 2003. A l'occasion de sa rénovation, le matériel de la ligne 3 recevra les dispositifs d'annonces sonores et visuelles. Le matériel neuf MF 2000, équipé dès la conception, sera livré en 2004 et 2007 selon les prévisions actuelles. Pour les autres matériels, les échéances se situent actuellement entre 2006 et 2014. Les plannings d'équipements des lignes A et B ont été élaborés et sont déterminés par le rythme de rénovation de plusieurs matériels et de réception des nouvelles rames à étage Alteo. Les éléments déjà livrés devront faire l'objet d'un chantier spécifique. L'équipement au sol en matériel d'éveil de vigilance en relief signalant le bord des quais est complètement réalisé sur la partie RATP de la ligne A, et la partie SNCF est programmée. La fin de l'installation coïncide avec l'équipement des premiers trains. L'équipement au sol de la ligne B doit débuter dès cette année et sera terminé à la mise en service des premiers trains équipés.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62512

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3476

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5459